



INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Communication éditée par le Service d'appui aux territoires ruraux
Direction départementale des Territoires de l'Indre

Année
2021

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service d'Appui aux Territoires Ruraux

Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Pour nous joindre

Accueil DDT : 02 54 53 20 36

Courriel du service : ddt-satr@indre.gouv.fr

Lettre d'information à retrouver
sur le site internet de la [Préfecture de l'Indre](http://www.prefecture-de-lindre.fr).

Mise en œuvre d'un troisième appel à projet pour les investissements productifs du type d'opération 4.1 du PDR

Attention : il y a 2 appels à projets :

- Un appel à projets **réservé aux exploitations en agriculture biologique**
- Un appel à projets **réservé aux exploitations conventionnelles dans un objectif de transition** : les exploitations en agriculture biologique ne sont pas éligibles à cet AAP

La différence entre les 2 appels à projets concerne uniquement les bénéficiaires (Bio pour le 1^{er} / non Bio pour le 2^{ème}). Pour le reste (critères d'éligibilité, de sélection, liste des matériels éligibles), les 2 appels à projets sont rigoureusement identiques.

Le FEADER finance seul les projets retenus avec les taux d'aide du PDR identiques à ceux des AAP 1 et 2 de 2021.

Les documents se trouvent sur le site : europeocentre-valdeloire.eu - rubrique Appel à projets

Vous y trouverez :

- le cahier des charges des appels à projets
- le formulaire avec la notice **identiques** pour les deux appels à projet (avec une case à cocher suivant l'appel à projet)
- les listes des investissements éligibles pour les porteurs de projets en BIO et en CONVENTIONNEL

L'appel à projets **est ouvert depuis le 22 novembre 2021 et se terminera le 28 janvier 2022.**

La version électronique est à envoyer à l'adresse suivante : ddt-pcae@indre.gouv.fr



PRÉFET DE L'INDRE

CONTACTS DDT

Veillez trouver ci-après les contacts téléphoniques de la DDT en fonction des thématiques :

PAC	02 54 53 26 99 ou 02 54 53 26 47 ou 02 54 53 26 38
DPB	02 54 53 26 39 ou 02 54 53 26 50 ou 02 54 53 26 51
aides bio – MAEC	02 54 53 26 52 ou 02 54 53 26 63
aides animales	02 54 53 26 44 ou 02 54 53 26 28
installation jeunes agriculteurs	02 54 53 26 49
contrôle des structures	02 54 53 26 45 ou 02 54 53 26 65
mesures conjoncturelles	02 54 53 26 33 ou 02 54 53 26 28
investissements – PCAE	02 54 53 26 46 ou 02 53 53 21 51 Les dossiers sont à envoyer par courrier à la DDT.
méthanisation	02 54 53 26 48
chasse	02 54 53 26 43 ou 02 54 53 26 32
forêt	02 54 53 26 81 ou 02 54 53 26 87